

et j'espère que le gouvernement trouvera le moyen de s'en occuper sérieusement. Je ne puis lui promettre, naturellement, l'appui futur du représentant de ce collège électoral; mais il accomplira simplement un acte de justice envers cette région ancienne établie, populeuse et riche desservie par cette très importante ville.

M. WATSON : J'aimerais à obtenir une réponse à ma question. Je demande au gouvernement en vertu de quel principe on construit un bureau de poste là où il n'y a que \$1,700 de recettes, tandis que la ville dans laquelle je réside, et qui a donné \$17,053 de recettes, l'année dernière, ne doit pas en avoir un.

M. McMULLEN : Il me semble que la règle appliquée par le gouvernement dans le passé a été de construire un bureau de poste dans tout collège électoral qui consent à donner une majorité de ses votes au candidat ministériel.

M. FOSTER : Non, vous vous trompez tout à fait.

M. McMULLEN : Dans la partie du pays que j'habite, il ne juge pas nécessaire d'offrir l'appât d'un bureau de poste; mais il paraît qu'il ne peut obtenir les votes conservateurs dans les provinces maritimes sans l'appât d'un bureau de poste ou de quelque chose de ce genre.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. McMULLEN : C'est la pure vérité, M. le président, nous n'en avons eu que trop d'exemples. Depuis huit ou neuf ans, nous avons vu ici le gouvernement offrir de construire un bureau de poste dans tout collège électoral qu'il a cru pouvoir gagner à sa cause par ce moyen. Je demanderai à l'honorable ministre des finances quelle autre raison il peut alléguer en faveur de la construction d'un bureau de poste à Dartmouth ou à Sydney, alors qu'il se refuse à en construire dans des villes d'Ontario qui donnent des recettes de \$7,000 à \$8,000 par année. Dans la ville que j'habite, et qui donne des recettes de \$4,000 par année, on n'a pas l'intention de construire un bureau de poste.

Nous avons eu un honteux exemple de cette espèce de faiblesse dans le passé. Dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, il faut appâter l'hameçon au moyen de bureaux de poste, mais les conservateurs d'Ontario avalent l'hameçon tel quel. Ils se feront même conservateurs sans bureau de poste. Nous débattons cette question depuis des années, et chaque année, elle revient sur le tapis. On a construit des bureaux de poste dans des localités où ils ne sont pas plus nécessaires qu'une cinquième roue après une charrette, mais l'abus a continué d'exister, bien que nous l'ayons maintes fois signalé, et le gouvernement mérite la critique la plus rigoureuse au sujet de crédits de ce genre.

On nous demande aujourd'hui de voter de nouveau un crédit non employé, et c'est le moment d'enrayer cette pratique. On devrait poser le principe que chaque fois que les recettes d'un bureau de poste atteignent un certain chiffre, et alors seulement, on construira un bureau de poste dans une localité donnée, s'il n'y en a pas déjà un. A toutes les élections, on a vu le ministre des travaux publics trafiquer des bureaux de poste en échange de collèges électoraux, et dans chaque cas, l'estimation a été de beaucoup dépassée. Ce bureau de poste de Napanee, que l'on disait ne devoir coûter

plus de \$25,000, a coûté \$52,000. Il est impossible de dire s'il y a là-dedans du McGreevyisme ou non, car nous n'avons pas le temps de soumettre à une enquête toutes les entreprises louches qui surgissent sans cesse, offrant une preuve *prima facie* que justifie un enquête.

Si l'honorable ministre veut bien produire l'estimation donnée à la chambre par sir Hector Langevin, alors qu'il contrôlait le ministère des travaux publics, il verra que ce dernier nous demanda de consentir à la dépense en alléguant que cet édifice de Napanee ne coûterait pas plus de \$25,000. Le fait qu'il a coûté \$52,000 indique assez comment l'expérience a corroboré l'estimation. Il en a été de même de tous les bureaux de poste que nous avons construits. Il y avait toujours quelque chose à exécuter qui donnait lieu à des travaux supplémentaires, et il en résultait qu'on demandait à la chambre de doubler son crédit.

Et cela n'a pas été le cas exclusif des bureaux de poste, mais il n'y a pas une entreprise de chemins de fer subventionnée par le gouvernement qui ait coûté 50 pour 100, et dans certains cas 100 pour 100 de plus que la subvention primitive. Qu'on prenne tous les projets de chemin de fer qui nous ont été soumis, et que verra-t-on ? Une année, on demandait une certaine somme, l'année suivante, il fallait un crédit supplémentaire, une troisième année, on faisait une nouvelle demande, et en fin de compte, il nous fallait payer le double de l'estimation primitive. Il en est de même des travaux de dragage, des cales-sèches et de tous les travaux publics. Qu'on prenne, par exemple, les bassins de radoub de Kingston, d'Esquimalt et d'ailleurs, qui tous ont coûté le double du prix fixé primitivement.

Si un homme, au début d'une carrière commerciale, ne pouvait se former une idée plus juste de sa dépense, il se verrait bientôt dans la banqueroute par dessus le cou. Cependant, nous sommes censés employer les meilleurs hommes dans les ministères pour exécuter nos travaux. Nous leur payons de gros traitements et nous devrions avoir les meilleurs ingénieurs, les meilleurs inspecteurs et les meilleurs sous-chefs; et, sans doute, s'il faut en croire les honorables ministres, nous avons les meilleurs ministres que le pays puisse produire. Sans doute, ils s'imaginent que leurs chefs abritent les meilleurs cervelles de la confédération.

Mais si les hommes que nous employons ne peuvent évaluer d'une façon plus exacte qu'ils ne l'ont fait dans le passé, le coût de nos travaux publics, il est temps que nous les renvoyions tous, s'il est impossible de se procurer un corps d'hommes plus compétents. Chaque bureau de poste construit depuis 8 ou 10 ans que je suis ici, a coûté le double de l'estimation primitive. Après que le corps de l'édifice est debout, il faut un autre crédit pour finir le dedans, puis il y a des travaux de peinture et cent autres choses à faire, de sorte que, bien que le contrat n'exécède pas la somme stipulée, le prix des travaux supplémentaires excède très souvent le prix du contrat. D'après la preuve faite devant le comité des comptes publics et les autres comités, ces travaux supplémentaires coûtent autant que les travaux primitivement prévus au contrat. On ferait bien de renoncer à ce crédit qu'on nous demande de voter de nouveau et je propose qu'il soit rayé des estimations comme inutile et qu'à l'avenir, nous ne fassions plus de dépenses de ce genre, jusqu'à ce que le gouvernement puisse constater